

18 mars 2003 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'ultimatum américain adressé à l'Irak le 17 mars, Paris le 18 mars 2003.

Depuis le début de la crise irakienne, la France s'est attachée à rendre possible le nécessaire désarmement de l'Irak sous l'autorité des Nations unies. Ce désarmement est en cours, les inspecteurs en témoignent.

La France a agi au nom de la primauté du droit et en vertu de sa conception des rapports entre les peuples et entre les Nations.

Fidèle à l'esprit de la Charte des Nations unies, qui est notre loi commune, la France considère que le recours à la force est le dernier recours, quand toutes les autres options ont été épuisées.

La position de la France est partagée par la grande majorité de la communauté internationale.

Les derniers débats ont clairement montré que le Conseil de sécurité n'était pas disposé, dans les circonstances présentes, à cautionner une marche précipitée à la guerre.

Les Etats-Unis viennent d'adresser un ultimatum à l'Irak. Qu'il s'agisse, je le répète, du désarmement nécessaire de l'Irak ou du changement souhaitable de régime dans ce pays, il n'y a pas là de justification à une décision unilatérale de recours à la guerre.

Quelle que soit l'évolution prochaine des événements, cet ultimatum met en cause l'idée que nous nous faisons des relations internationales. Il engage l'avenir d'un peuple, l'avenir d'une région, la stabilité du monde.

C'est une décision grave, alors que le désarmement de l'Irak est en cours et que les inspections ont démontré qu'elles étaient une alternative crédible pour désarmer ce pays.

C'est aussi une décision qui compromet pour l'avenir les méthodes de règlement pacifique des crises liées à la prolifération des armes de destruction massive.

L'Irak ne représente pas aujourd'hui une menace immédiate telle qu'elle justifie une guerre immédiate. La France en appelle à la responsabilité de chacun pour que la légalité internationale soit respectée. Elle appelle à préserver l'unité du Conseil de sécurité en restant dans le cadre fixé par la résolution 1441.

S'affranchir de la légitimité des Nations unies, privilégier la force sur le droit, ce serait prendre une lourde responsabilité.